



Des tracteurs espagnols bloquent la frontière franco-espagnole, à Biriou (Pyrénées-Atlantiques), le 7 mars. GAIZKA IROZ/AFP

Bruxelles détricote le volet vert de la PAC

La Commission européenne propose d'exonérer les agriculteurs de certaines obligations environnementales

BRUXELLES - bureau européen

A l'approche des élections européennes, prévues du 6 au 9 juin, et alors que les sondages annoncent une poussée de l'extrême droite à Strasbourg, les Vingt-Sept ont du mal à résister aux coups de boutoir du monde rural contre la transition écologique. Les droites du Vieux Continent ont eu la peau du volet agricole du Pacte vert, qui doit permettre aux Vingt-Sept d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les éleveurs et céréaliers, qui, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Grèce, en Italie, en Espagne ou encore en Pologne, ont manifesté leur colère en ce début d'année, pourraient avoir celle du verdissement de la politique agricole commune (PAC). La Commission devait proposer, vendredi 15 mars, une réforme qui en allège nettement les contraintes environnementales. Au nom de la simplification et de l'allègement des tâches administratives, l'exécutif communautaire détricote en réalité certaines des mesures qui avaient été adoptées pour la verdir.

Trois ans durant, les Européens ont durement négocié les contours de la PAC pour la période 2023-2027, qui représente un tiers du budget communautaire. Les pays « frugaux », Allemagne en tête, n'ont accepté que son budget soit maintenu qu'en échange de nouvelles obligations environnementales faites aux agriculteurs. Il a finalement été décidé, en novembre 2021, de conditionner le versement des aides à une série de pratiques plus écologiques, comme la mise en jachère d'une partie des terres, la rotation des cultures, le maintien de prairies permanentes ou encore la couverture des sols.

Avec la guerre en Ukraine, les Vingt-Sept ont jugé utile de retarder l'entrée en vigueur de quelques-unes de ces règles, de manière temporaire. La crise des agriculteurs les a amenés à prolonger jusqu'en juin 2025 la dérogation sur les mises en jachère, et à assou-

plir les règles sur les obligations de maintien des prairies permanentes pour les éleveurs en reconversion. La Commission a par ailleurs enterré une réglementation qui prévoyait la réduction de moitié de l'usage des pesticides.

PRIME À LA JACHÈRE

Aujourd'hui, l'exécutif communautaire va plus loin et propose de revenir, de manière définitive, sur une partie des acquis verts de la PAC. Ainsi, l'obligation de ne pas cultiver une partie des terres disparaît. Certes, les éléments paysagers existants, comme les haies, les arbres ou les mares, devront être maintenus mais, pour le reste, les exploitants seront libres de faire ce que bon leur semble, sans pénalité financière. Ceux qui souhaiteront néanmoins mettre en jachère une partie de leurs terres auront droit à une prime.

« Aujourd'hui, on demande aux agriculteurs de faire plus pour la même aide. Le projet, c'est de leur demander de faire plus pour plus d'argent », résume-t-on à la Commission. « Ce serait un énorme cadeau aux grandes monocultures qui ont gagné beaucoup d'argent depuis le début de la guerre en Ukraine », s'insurge

Gabriel Attal tente de rassurer les ONG environnementales

En France, les principales associations de défense de l'environnement, reçues jeudi 14 mars pour la première fois depuis la crise agricole par le premier ministre, Gabriel Attal, ont manifesté à l'unisson leurs « inquiétudes » sur les concessions gouvernementales obtenues par les agriculteurs en colère, sur les normes environnementales, les pesticides, l'entretien des haies ou encore les pouvoirs de l'Office français de la biodiversité, la police de l'environnement. « Il a admis avoir péché par omission en ayant ignoré les ONG environnementales pendant la crise agricole », a dit à l'AFP Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux. Le premier ministre marche sur un fil, lui qui recevait, mardi, les syndicats agricoles: la FNSEA a estimé, à l'issue de la réunion, que le gouvernement n'allait pas « au bon rythme » pour concrétiser les soixante-deux mesures annoncées par l'exécutif pour répondre à leurs revendications.

LES PETITES EXPLOITATIONS DE MOINS DE 10 HECTARES SERONT DISPENSÉES DE PÉNALITÉS SI ELLES S'EXONÈRENT DE LEURS OBLIGATIONS VERTES

Pascal Canfin, président de la commission environnement du Parlement européen.

Autre proposition de la Commission: plutôt que d'imposer aux agriculteurs la rotation de leurs cultures, qui aide les sols à se régénérer, les Etats membres pourraient leur demander de les diversifier. Elle compte aussi leur laisser désormais toute latitude pour mettre en œuvre les obligations de couverture des sols faites aux agriculteurs en périodes dites « sensibles », par exemple entre deux cultures, afin de les protéger de l'érosion.

Et ce n'est pas tout. Les gouvernements pourront prévoir, à certaines conditions, d'exempter les exploitants de leurs obligations en matière de gestion des sols en pente, de couverture des sols et de rotation des cultures. La clause de force majeure qui soulage les agriculteurs de certaines de leurs contraintes en cas, par exemple, d'épidémie animale, sera par ailleurs bien plus simple à activer, alors qu'en parallèle, une nouvelle dérogation à l'ensemble des bonnes pratiques environnementales, en cas d'événements climatiques sérieux, devrait voir le jour.

« PUR ÉLECTORALISME »

Quant aux petites exploitations de moins de 10 hectares – elles représentent 65 % des exploitants et touchent 11 % des aides –, elles seront tout bonnement dispensées de contrôles et de pénalités si elles s'exonèrent de leurs obligations vertes.

La Commission a un temps imaginé supprimer une disposition qui oblige les Vingt-Sept à adapter leurs plans stratégiques nationaux, dans lesquels ils déclinent la PAC, aux évolutions des législations environnementales et climatiques européennes. Jeudi 14 mars, elle a fini par faire marche arrière.

« Si la Commission va au bout de sa proposition, elle détricote le verdissement de la PAC. D'accord pour la simplification, pas pour le détricotage, juge Pascal Canfin. En faisant régresser les règles communes à tous les agriculteurs, elle remet en cause la légitimité de la PAC comme premier budget de l'Union. » De fait, à Paris, on redoute que, lorsqu'il s'agira de négocier le prochain budget communautaire, Berlin, La Haye, Stockholm ou Copenhague « s'attaque à la PAC », au motif que le volet vert en aura été considérablement réduit.

La Commission veut aller vite. Elle n'a pas fait d'étude d'impact et imagine mal, dans le contexte politique actuel, la France ou d'autres monter au créneau contre ses propositions. Après les manifestations des agriculteurs aux quatre coins du Vieux Continent en ce début d'année, elle fait aussi le pari que le Parlement européen, qui, comme les Etats membres, devra adopter la réforme

de la PAC, saura se montrer compréhensif. Ursula von der Leyen, qui brigue un second mandat à la présidence de la Commission après les élections européennes, « flatte les discours populistes d'extrême droite par pur électoralisme », a réagi, dès jeudi, l'eurodéputé (Verts) Benoît Biteau. On saura vite si elle a fait le bon calcul politique. Les chefs d'Etat et de gouvernement européens, qui doivent se retrouver à Bruxelles les 21 et 22 mars, auront en effet un premier échange sur les propositions de la Commission, avant que les ministres de l'agriculture européens prennent la suite le 26 mars.

A n'en pas douter, alors que chaque capitale a transmis, mi-février, son cahier de doléances à Bruxelles – au total, 500 demandes sont arrivées à la Commission –, certaines d'entre elles insisteront pour être mieux servies. La première ministre italienne, Giorgia Meloni, notamment, devrait une nouvelle fois plaider pour que le plafond des aides d'Etat autorisées dans le secteur agricole soit relevé. Au-delà de ses éventuelles critiques, Emmanuel Macron devrait rappeler qu'il attend plus de la Commission, notamment, comme il l'a déjà dit le 1^{er} février, un « EGALim européen », en référence aux lois françaises censées protéger les producteurs lors des négociations commerciales avec la grande distribution et les industriels. Il plaide aussi pour la création d'une « force européenne de contrôle sanitaire et agricole » et pour que chaque nouvelle norme communautaire s'impose aux pays tiers qui importent au sein de l'UE.

UN MEILLEUR REVENU

Vendredi, la Commission doit également proposer quelques pistes de réflexion pour garantir un meilleur revenu aux agriculteurs. A court terme, elle devrait créer un « observatoire des coûts de production, des marges et des pratiques commerciales » dans le secteur agroalimentaire. A moyen terme, elle propose, entre autres, de faciliter la création des organisations de producteurs, afin de les renforcer face aux industriels et aux distributeurs, ou encore d'encadrer, afin de mieux légitimer, les initiatives favorables aux exploitants, comme les circuits courts.

Il est peu probable que ces initiatives voient le jour avant les élections européennes. D'ici là, Paris compte bien faire pression sur Ursula von der Leyen pour qu'elle intègre les revendications d'Emmanuel Macron à son programme pour un second mandat à la tête de la Commission. L'ex-ministre d'Angela Merkel, qui aura besoin du soutien de la France pour être reconduite, ne peut se permettre d'ignorer totalement les desiderata de l'Elysée. ■

VIRGINIE MALINGRE